

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016**

2016 / 12  
Commune : RESTIGNE  
Séance du 10 octobre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOËT Maire de Restigné, le 10 octobre 2016 à 20 heures.

La convocation adressée le 4 octobre 2016 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : composition du nouveau conseil communautaire issu de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest
- 2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : rapports 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- 3) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : ONF – coupes de bois
- 4) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 5) Point sur les regroupements intercommunaux
- 6) Questions diverses : - CCPB : proposition de nom pour la future intercommunalité  
- SMIPE : rapport 2015

**Sont présents** : Mesdames HASCOET, PICHET, GALBRUN, LEGOFF, DUBOIS, MOREAU, LUGATO, MOUTTE  
Messieurs BESNIER, BILLECARD, PERON, BEURAIN,

**Sont excusés** : Mr CHAMPENOIS qui donne pouvoir à Mr BESNIER  
Mrs GOURDON, HENRY

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Le quorum étant atteint Mr BEURAIN est élu secrétaire de séance.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 17/10/2016 et transmis au contrôle de légalité le 17 octobre

**N° 1) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : composition du nouveau conseil communautaire issu de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,  
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale d'Indre et Loire arrêté le 30 mars 2016,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté issue de la fusion de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, fixée selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT,

Mme le Maire rappelle qu'à défaut d'avoir pu trouver les conditions pour conclure un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, il est proposé de répartir les sièges selon la procédure légale,

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé une répartition, entre les communes incluses dans le projet de périmètre de la communauté issue de la fusion de la de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil, des 53 sièges prévus selon le droit commun de la manière suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
AMBILLOU	2
AVRILLE LES PONCEAUX	1
BENAI	1
BOURGUEIL	5
BRAYE SUR MAULNE	1
BRECHES	1
CHANNAY SUR LATHAN	1
CHATEAU LA VALLIERE	2
CHOUZE SUR LOIRE	3
CINQ MARS LA PILE	5
CLERE LES PINS	2
CONTINVOIR	1
COUESMES	1
COURCELLES DE TOURAINE	1
GIZEUX	1
HOMMES	1
INGRANDES DE TOURAINE	1
LA CHAPELLE SUR LOIRE	2
LANGAIS	6
LES ESSARDS	1
LUBLE	1
MARCILLY SUR MAULNE	1
MAZIERES DE TOURAINE	2
RESTIGNE	1
RILLE	1
SAINT LAURENT DE LIN	1
SAINT MICHEL SUR LOIRE	1
SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	1
SAINT PATRICE	1
SAVIGNE SUR LATHAN	2
SOUVIGNE	1
VILLIERS AU BOUIN	1

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir les 53 sièges prévus par le droit commun pour fixer le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil, selon la répartition présentée ci-dessus
- d'autoriser Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : rapports 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PERON, adjoint au Maire, présente, dans un premier temps, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable puis dans un second temps, le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public assuré par Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Communes du Bourgueillois.

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

### **N°3) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : ONF – coupes de bois**

Monsieur PERON, adjoint, rappelle que l'ONF établit, annuellement, un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être inscrites au programme des coupes de l'année suivante.

Conformément au plan d'aménagement forestier, les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du conseil municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF pour l'exercice 2017 concerne les parcelles suivantes :

Parcelle	Peuplement	Surface	Type de coupe	Mode de vente pressentit
13	Pin maritime	12.10 ha	Amélioration Bois moyens	Vente à l'unité de produit en un seul lot
15A	Pin maritime	12.76 ha	Amélioration Bois moyens	
23	Pin maritime	10.61 ha	Amélioration Bois moyens	
26	Pin maritime	10.40 ha	Amélioration petits bois	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'inscription des coupes à l'état d'assiette 2017, présentées par l'ONF.

### **N°4) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal**

Pas d'information comptable

### **N°5) Point sur les regroupements intercommunaux**

#### **CCPB :**

Mme MOREAU, conseillère, présente les points suivants :

- commission enfance-jeunesse : le bilan dressé sur la fréquentation des centres de loisirs fait apparaître une baisse de la fréquentation estivale à l'image de la tendance nationale ; toutefois la fréquentation globale devrait s'équilibrer avec les ALSH des petites vacances.
- VERNALIS 2017 : Le thème retenu cette année porte sur les fruits et légumes. Les manifestations proposées à l'occasion des VERNALIS 2017 s'étendront sur la période du 11 mars au 3 juin 2017. Les festivités débiteront par le carnaval annuel puis différentes manifestations seront proposées.
- TERRAIN MULTISPORT : suite à la proposition de la CCPB de financer 1 terrain multisport, trois projets ont été étudiés, un sur la commune de Benais, un sur la commune d'Ingrandes de Touraine et un sur St Nicolas de Bourgueil. Mme Hascoët et Mr Besnier sont très surpris que

Restigné n'apparaît pas dans les communes s'étant positionnées pour ce projet. Mme Hascoët évoquera ce point à la prochaine réunion de bureau de la CCPB.

- REAAP : L'animation autour de la Maison Géante a connu un réel succès puisque 340 personnes ont participé à cette journée.

Mr PERON, adjoint, présente les grandes lignes de la journée d'information à laquelle il a participé en compagnie des employés communaux sur le thème du ZERO PHYTO. Cette réglementation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aura pour conséquence de multiplier par 4 le temps consacré par les agents aux travaux de désherbage. Une campagne de sensibilisation de la population devra être menée afin que chaque restignon s'implique dans l'entretien des abords de sa propriété.

Mr BESNIER, adjoint, informe que la commission d'appel d'offres de la CCPB a retenu l'offre de l'entreprise MSE pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Restigné. Ces travaux, dont le montant s'élève à 1.369.775 €, auront pour conséquence d'augmenter la capacité de traitement qui passera de 1800 habitants à 3000 habitants.

Mr BESNIER, adjoint, informe qu'une importante fuite d'eau a été détectée cette été sur le réseau d'alimentation de la cantine. Le comité consultatif « eau-assainissement » de la CCPB étudiera prochainement la possibilité qu'il soit accordé à la commune un dégrèvement pour la part assainissement.

## **N°6) Questions diverses**

### **CCPB : proposition de nom pour la future intercommunalité**

Parmi les noms proposés par la CCPB, le conseil municipal, à la majorité propose que soit retenu

- 1 - CC de Langeais-Bourgueil
- 2 – CC Val de Loire Langeais - Bourgueil

### **SMIPE : rapport 2015**

Mr PERON, adjoint présente le rapport d'activité 2015 du syndicat.

-----

Mme HASCOËT donne lecture du courrier adressé à la mairie par Mme PERRINEAU, habitante de la commune d'Ingrandes de Touraine, route des Evois. Dans ce courrier il est déploré la vitesse excessive des automobilistes route des Evois et le manque de lisibilité des panneaux de limitation de vitesse.

Mme HASCOËT informe Mme PERRINEAU, présente dans l'assemblée, que les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h seront conjointement remplacés par Restigné et Ingrandes de Touraine.

Par ailleurs, Mme HASCOËT précise que la vitesse routière est malheureusement un phénomène répandu et qu'il est difficile d'apporter des solutions au cas par cas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.